

Avis technique

Recyclabilité d'un emballage barquette en cellulose moulée et plastique séparable

PRESENTATION

* Demandeur :	HUHTAMAKI
* Dénomination :	APPEAL V2
* Description :	Barquette alimentaire
* Dimensions (cm) :	20 x 15,5 x 4,5
* Masse (g) :	21,50 gr
* Type de produit emballé :	Agro alimentaire

ELEMENTS CONSTITUANTS

* Corps de l'emballage :	cellulose moulée, plastique (A-PET par thermoformage)
* Système de fermeture :	Film plastique
* Type d'encre :	
* Type de vernis :	
* Type de colle :	

COMPOSITION ET DONNEES COMPLEMENTAIRES DU CORPS DE L'EMBALLAGE

* Papier - Carton :	90,7 %
* Plastiques :	9,3 %
* Aluminium :	0 %
* Colles :	0 %
* Autres :	0 %

- * Élément majoritairement fibreux : **oui**
- * Papier traité résistant état humide : **non**

COMPOSITION ET DONNEES COMPLEMENTAIRES DU SYSTEME DE FERMETURE

* Papier - Carton :	0 %
* Plastiques :	100 %
* Aluminium :	0 %
* Colles :	0 %
* Autres :	0 %

- * Élément majoritairement fibreux : **non**
- * Matériau : A-PET par thermoformage

PRE-REQUIS

La barquette « Appeal V2 » est constituée de différents éléments :

- le corps de l'emballage, qui est composé d'un fond fibreux en cellulose moulée et d'un corps plastique noire en contact direct avec l'aliment et détachable du fond fibreux ;
- un opercule de fermeture de l'emballage.

Seul le corps de l'emballage a été étudié, l'opercule entourant le fond de la barquette en papier-carton étant séparé lors de l'acte de consommation.

Par ailleurs et conformément à l'avis général sur la recyclabilité des emballages ayant contenu des denrées alimentaires solides ou liquides, l'emballage devra être exempt de tout débris alimentaire (cf. Avis Général 2 disponible sur le site du CEREC) pour pouvoir être recyclé.

EVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE	CORPS DE L'EMBALLAGE		
RENDEMENT FIBREUX	Fort		
MATIERES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	Vernis	Encre	Colle
	Coloration des eaux de pulpage		Ø
ÉNERGIE DE PULPAGE	Pas de difficulté particulière de remise en suspension		

* en condition minimale d'utilisation ** incluant humidité naturelle et liquide résiduel



Attention

Ø Pas d'impact

⊗ En cours d'étude

> Impact environnemental

CONCLUSIONS DU CEREC

L'emballage est constitué de plus de 50% (en poids) de fibres celluliques : cet emballage relève donc de la filière emballage papier-carton.

Le CEREC émet un avis favorable quant à la recyclabilité de la barquette « Appeal V2 » au sein de la catégorie 5.02A par référence à la Norme EN 643 regroupant les emballages mêlés relevant du circuit municipal.

RECOMMANDATIONS DU CEREC

ECO-CONCEPTION : PISTES D'AMÉLIORATIONS DE L'EMBALLAGE

Les recommandations concernent le corps de l'emballage (=fond de la barquette).

Au-delà de la bonne recyclabilité de l'emballage dans les conditions de régénération utilisées, le CEREC recommande :

- la substitution de la teinte noire par une autre (voire aucune) qui ne soit pas vive afin de ne pas colorer les fibres de cellulose lors du recyclage d'une part, et de ne pas saturer les eaux du process d'autre part.
- la substitution de la colle hotmelt génératrice de stickies par une colle non fractionnable de nature à régler cette difficulté.
- l'intégration d'un dispositif permettant au consommateur de séparer plus facilement la fraction cellulique de la fraction plastique afin de faciliter l'opération du recyclage effectif de la fraction cellulique (exemple : élément facilitant la pelabilité).

CONSIGNES DE TRI

Le CEREC préconise l'apposition de 2 pictogrammes recommandant de :

- séparer l'élément plastique (opercule) et de l'orienter vers le bac de collecte dédié aux ordures ménagères ;
- placer la barquette « Appeal V2 » dans le bac de collecte dédié aux emballages recyclables, à condition que celle-ci soit totalement vidée de ses restes alimentaires : l'Info Tri Point Vert délivrée par Eco-Emballages guidera le consommateur en ce sens.

VALIDATION



Maryon PAILLEUX



Philippe HEINRICH